REVUE ARCHEOLOGIQUE DE PICARDIE

Trimestriel 2002 - N° 1/2 - 22 €
144,73 F

- Un bâtiment du haut Moyen Âge à Villeneuve-Saint-Germain (Aisne)
- Tabletterie (X^e - XVIe s.) du Château de Boves (Somme)
- Le prieuré Saint-Arnoul à Crépy-en-Valois (Oise)

À PROPOS DE L'ARTICLE DE MATTHIEU POUX *ESPACES VOTIFS - ESPACES FESTIFS* (*RAP*, 2000, 1/2) DROIT DE RÉPONSE

Assumpcio TOLEDO I MUR *

Madame TOLEDO I MUR, *responsable de la fouille des sites d'Arnac-la-Poste (Haute-Vienne) et de "Mortantambe" à Cabariot (Charente-Maritime), nous demande, comme le prescrit la loi du 29 juillet 1881, d'user de son droit de réponse scientifique à la suite de l'article de M. Poux paru dans la* Revue archéologique de Picardie, *courant 2000 (n° 1/2).*

Dans l'article « Espaces votifs - Espaces festifs. Banquets et rites de libation en contexte de sanctuaires et d'enclos », M. Poux mentionne le site de "La Croix du Buis" (Arnac-la-Poste, Haute-Vienne) comme un cas litigieux et développe sur deux pages tout un argumentaire afin de soutenir son interprétation du lieu comme un enclos à banquet (POUX, 2000, p. 226-228). Il évoque, également, l'habitat rural de "Mortantambe", en Charente-Maritime, qu'il classe dans le groupe des « résidences aristocratiques », sans fournir aucune référence bibliographique sur ce deuxième site (POUX, 2000, p. 224).

Étant la responsable de la fouille, de l'étude et des publications de "La Croix du Buis" et de "Mortantambe" (TOLEDO I MUR, 1997-1998 ; TOLEDO I MUR & VIGNERON, 1998 ; TOLEDO I MUR & PETITOT, 1998), je tiens à faire une mise au point sur certaines assertions tenues par M. Poux dans son article.

"La Croix du Buis", Arnac-la-Poste (Haute-Vienne)

M. Poux fait allusion à l'existence d'une porte monumentale associée à l'enclos fortifié pour appuyer sa vocation extra économique (Poux, 2000, p. 226). Or, aucune porte monumentale n'a été mise au jour sur la partie fouillée du site. La seule porte retrouvée, carbonisée, est celle qui fermait une des pièces du bâtiment 2 (TOLEDO I MUR, 1997-1998, p. 113).

L'argument des amphores décolletées appuyant son hypothèse de lieu de consommation en contradiction avec un lieu de stockage mérite d'être nuancé. Nous tenons à faire remarquer que le seul passage où nous envisageons le décolletage des amphores concerne le tronçon de fossé fouillé à la main sur 5 m de long (st. 5). Nous avons écrit : « les coupes du fossé témoignent que, de l'intérieur de l'enceinte, on avait jeté dans le fossé des amphores entières, probablement décolletées, qui se sont écrasées *in situ* » (TOLEDO I MUR, 1997-1998 p. 110). Parmi les 1 308 tessons d'amphores provenant de ce tronçon, fouillé manuellement rappelons-le, le nombre minimum d'individus reconnu est de 76 (sur un total de 836 amphores). L'affirmation de la note 7 de son article (POUX, 2000, p. 226) «…quelques amphores alignées et écrasées en place (sans leur col)… » est erronée. Il ne s'agit pas de « quelques » amphores mais d'un lot de 232 NMI, localisées du côté nord du bâtiment 2, alignées et écrasées sur place (st. 38). Le dénombrement a été obtenu grâce au décompte des lèvres, ce qui démontre qu'il n'y a pas de décolletage avéré (TOLEDO I MUR & VIGNERON, 1998, p. 94).

Les deux premières phases du site, l'implantation avec le creusement du fossé d'enceinte et l'édification traditionnelle en charpente en bois ainsi que la deuxième phase avec la construction selon la technique méditerranéenne associant solins de pierre, briques crues et couverture en tuile, coïncident avec la période de distribution des amphores Dressel 1a. Aucun élément de mobilier plus ancien n'a été recueilli parmi les structures de ces deux états ; en revanche, des tessons de ce type d'amphores ont été utilisés dans des aménagements appartenant aux deux premières phases. Nous n'avons pas d'indices sur l'écart entre les phases constructives I et II, qui se superposent.

En ce qui concerne la datation du bâtiment 2, que M. Poux considère «…loin d'être assurée » (p. 228, note 2), nous tenons à signaler que si nous avons proposé une datation avec un *terminus ante quem* autour de 50 av. J.-C, c'est parce que nous ne possédons pas d'éléments de mobilier permettant d'affiner avec plus de précision celle-ci par rapport au moment de la construction du bâtiment et à la première phase du site. Cette datation se fonde sur la réutilisation des amphores Dressel 1a dans les différents aménagements associés à celui-ci (radier

* INRAP/base de Limoges
44 rue Rhin et Danube
F - 87280 LIMOGES

du sol du dernier état de la galerie, alignement d'amphores servant de clôture extérieur, etc.). Mais elle est également en rapport avec la dynamique interne du site. En effet, la couche correspondant à l'incendie subi par le bâtiment 2 scelle son abandon. Aucun fragment d'amphore autre que du type Dressel 1a n'y a été exhumé, ni aucun autre mobilier céramique pouvant être daté postérieurement à cette période. En revanche, les fragments d'amphores Pascual 1 et Dressel 2/4 se concentraient sur l'emplacement du bâtiment 1, cerné par un drain recoupant la couche d'incendie. Le remplissage de ce dernier a livré, également, du mobilier plus tardif.

Concernant le plan du bâtiment 2, les exemples que M. Poux propose se situent en Italie et en Grèce (p. 228, fig. 6). Pourquoi donc, des banquets gaulois, se dérouleraient-ils dans des bâtiments conçus selon une architecture spécifiquement méditerranéenne ? Cela paraît surprenant.

Effectivement, comme l'avance M. Poux (p. 228) son hypothèse d'un enclos à banquets concernant "La Croix du Buis" n'est pas plus invraisemblable que celle d'un entrepôt et lieu d'échange que nous avons proposé. Ce qui nous semble un peu tendancieux, c'est d'invalider cette dernière proposition du fait de n'avoir trouvé aucun bouchon d'amphore et seulement trois « malheureuses » monnaies en bronze sur le site. D'une part, nous faisons remarquer que la plupart des bouchons d'amphore étaient en liège ou en pouzzolane et, de ce fait, se désintégraient facilement, ce qui paraît une raison pertinente pour expliquer leur absence. D'autre part, nous savons tous que, dans le contexte socio-économique du dernier quart du IIe siècle av. J-C. et de la première moitié du Ier siècle av. J.-C., le troc se pratiquait toujours.

En revanche, nous tenons à signaler que le site de "La Croix du Buis" ne répond pas, au moins, à deux des critères décrits par M. Poux au début de son article (p. 219): «...la présence d'ustensiles métalliques ou céramiques réservés, de par leurs dimensions monumentales et/ou leur capacité importante à une consommation collective et la prépondérance des formes spécifiques au service de la boisson (vases balustres, cruches, gobelets) sur la vaisselle strictement alimentaire ».

En effet, seul un support, en plomb plaqué de bronze, peut être rattaché à un vase métallique. La présence de vases balustres, de cruches et de gobelets, formes soi-disant spécifiques au service de la boisson est minoritaire par rapport aux formes de « cuisine ».

Quant à, «...l'accumulation de reliefs alimentaire, effectuée en un laps de temps suffisamment restreint pour laisser à penser qu'ils ont été consommés par une communauté nombreuse » elle n'a pu être ni constatée, ni écartée, l'acidité du substrat ayant provoqué la disparition des restes faunistiques. À propos du « mode de retraitement ou de « mise en scène » des biens consommés (leur regroupement sous forme d'amas, au fond de grands fossés...) », l'accumulation du mobilier n'a été constatée que sur 5 m dans le fossé ouest de l'enceinte par rapport aux 58 m (environ) dégagés de ce fossé d'une longueur estimée à 90 m. Il semble que la distribution des amphores s'apparenterait plutôt à un dépotoir.

"Mortantambe" (Cabariot, en Charente-Maritime)

Matthieu Poux (p. 224) classe l'habitat rural de "Mortantambe" parmi les résidences aristocratiques, caractérisées par un nombre important d'amphores vinaires (à partir de combien ?) formant des dépôts organisés dans les fossés. Or, aucun indice caractérisant les « fermes aristocratiques » (objets de prestige, objets découlant d'une activité singulière comme, par exemple, l'affinage d'or, entraves pour des esclaves...) n'a été recensé. Les activités économiques des habitants de "Mortantambe" se fondaient sur l'élevage et l'agriculture (céréales, légumineuses, viticulture), complétées par l'exploitation des ressources naturelles (pêche, cueillette de baies, fruits et coquillages). Des vestiges de métallurgie du fer ont été, également, exhumés (Toledo i Mur & Petitot, 1998).

Le nombre d'amphores individualisées est de 60 (39 Dr. 1a, 29 Dr. 1B et 1 Pascual 1); les tessons d'amphore représentent 13 % de la totalité du mobilier recueilli. Les tessons d'amphores dans le comblement des fossés ne présentaient aucune organisation particulière (Toledo I Mur & Petitot, 1998, p. 110-113).

Le lecteur attentif repérera le lapsus (Poux, 2000, deuxième paragraphe de la page 224) qui attribue à "Mortantambe" l'effigie d'une divinité masculine, taillée dans une anse d'amphore, laquelle, en fait, a été localisée à Chemin-Chevaleret d'après la référence bibliographique, en fin de paragraphe (Cornec, 1999-2000).

Le plan de la « ferme indigène » de "Mortantambe" formé par trois enclos, dont deux accolés, résulte d'un déplacement de l'habitat vers l'est. Ce déplacement est lié à des raisons techniques non résolues lors du creusement des fossés de l'enclos 1. Les deux enclos accolés (2 et 3) fonctionnent ensemble, l'enclos 3, de dimensions moindres,

n'étant accessible qu'à travers le comblement d'une partie du fossé que les sépare. À partir des particularités du mobilier (ensemble céramique plus récent, quantité particulière de crânes de bœuf) provenant du remplissage des fossés délimitant l'enclos 3, nous nous sommes interrogés sur la possibilité d'une fonction différente pour celui-ci, sans toutefois nous prononcer pour une finalité concrète (Toledo i Mur & Petitot, 1998, p. 152-153).

L'interprétation de l'enclos 3 de "Mortantambe" comme un espace enclos dédié à des pratiques de consommation collective et ritualisé, évoquées par M. Poux, suit la logique des thèses de l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE

CORNEC Th. (1999-2000) - « Le Chemin Chevaleret », *L'Archéologie nouvelle*, n° 45, décembre 1999, paru en 2000, Paris, p. 75-76.

POUX Matthieu (2000) - « Espaces votifs - Espaces festifs. Banquets et rites de libation en contexte de sanctuaires et d'enclos » dans *Revue Archéologique de Picardie*, vol. I/2, Amiens, p. 217-231.

TOLEDO I MUR Assumpcio (1997-1998) - « "La Croix du Buis" (Arnac-la-Poste, Haute Vienne). Un entrepôt du Ier siècle a. C », *Aquitania*, XV, Bordeaux, p. 109-140.

TOLEDO I MUR Assumpcio & VIGNERON Michel (1998) - « Étude des amphores de "La Croix du Buis", un entrepôt du Ier siècle avant notre ère » dans *El ví a l'Antiguitat. Economia, producció i comerç al Mediterrani Occidental*, IIe Colloqui Internacional d'Arqueologia Romana, Badalona, p. 93-102.

TOLEDO I MUR Assumpcio & PETITOT Hervé (1998) - « Un exemple d'occupation dans la plaine charentaise (fin de l'Âge du Fer et Moyen Âge). Le site de "Montantambe" à Cabariot » dans LAPORTE Luc (sous la coordination de), *L'estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen Âge*, Documents d'Archéologie Française, 72, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, p. 83-164.